BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS
LISTE POUR LES CANDIDATS

Candidat : _____

Pour répondre aux exigences d'un candidat éligible en vertu de la Section 5.0, veuillez fournir :

a. Une lettre du département des Terres, des Successions et de l'Appartenance confirmant une résidence ordinaire d'au moins trois ans sur le territoire de Kanehsatà:ke; en référence à l'article 5.1.1

b. Une copie d'une facture d'électricité confirmant la résidence du candidat dans la zone J0N 1E0 ou une explication de pourquoi vous n'en possédez pas une ; en référence à la Section 5.1.2

c. Un CIPC valide attestant qu'il n'existe pas de condamnation criminelle, sauf en case de condamnation dans la protection d'un droit autochtone; (Un CIPC est valide pour 6 mois). (Niveau 1 sans condamnation ; en cas de condamnation le niveau 2 est requis) ; en référence à la section 6.1.1, et

d. Une lettre du département des Finances attestant que vous n'avez aucune dette envers le MCK ou ses départements ; en référence à la Section 6.1.2

J'ai fourni tous les documents requis durant la période de nomination :

_____ _____
Candidat Date

Reconnaissance :

_____ _____
Directrice générale des élections Date